

Dossier réceptionné par :

Jour et heure de réception :



LES CHANTIERS DU VAL DE GALILEE

Fiche de candidature Eté 2013

Le ou La Candidate :

NOM :

PRENOM :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de Sécurité sociale :

Responsable Légal :

NOM :

PRENOM :

Adresse : Code Postal : VILLE :

Téléphone domicile : Tel Professionnel :

Téléphone portable : Adresse mail :

Coordonnées du médecin traitant :

Photocopies à fournir impérativement :

- Fiche sanitaire (à remplir)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- RIB au nom du candidat si possible, sinon, au nom des parents

Autorisation :

Je soussigné(e) autorise mon fils ou ma fille (1) à participer aux chantiers jeunes organisées par la Communauté de Communes du Val de Galilée.

Date :

Signature d'un responsable légal :

(1) Rayer la mention inutile.

REGLEMENTATION ET ENGAGEMENT DES CHANTIERS JEUNES

NATURE DE L'ENGAGEMENT

Je soussigné(e)m'engage à réaliser 20h de petits travaux (logistique, peinture, travaux forestiers ...) proposés par la Communauté de Communes du Val de Galilée en partenariat avec les communes de Ban de Laveline, la Croix aux Mines, Frapelle, Gemaingoutte et Wisembach.

Je m'engage à les exécuter avec assiduité et respect des consignes de sécurité.

Les tâches seront réparties quotidiennement en fonction du travail à réaliser et seront encadrées par l'animateur de la Communauté de Communes en relation avec un technicien de la commune concernée.

Je m'engage également à participer à la 1/2 journée ayant pour thème l'environnement ou la santé. (L'objet de cette journée, la date et les horaires seront communiqués ultérieurement).

En contrepartie de la participation au chantier et à la journée thématique, la Communauté de Communes s'engage à proposer une gratification financière d'une valeur de 100 € sous forme de virement bancaire (si fourniture d'un RIB), ou en retrait direct auprès du Trésor Public

Toute absence dûment justifiée (certificat médical, indisponibilité majeure) pourra être récupérée si le service le permet.

CHANTIER SOUHAITE (cocher un chantier)

► **Choix 1** : Indiquer votre préférence pour la semaine de chantier souhaitée (sous réserve du nombre de places disponibles)

- semaine du 8 au 12 juillet : peinture ; **Ban de Laveline** (maxi 4 jeunes)
- semaine du 15 au 19 juillet : travaux forestier ; **La Croix aux Mines** (8 jeunes maxi)
- semaine du 22 au 26 juillet : petits travaux divers ; **Gemaingoutte** (maxi 6 jeunes)
- semaine du 22 au 26 juillet : petits travaux divers ; **Wisembach** (Maxi 6 jeunes)
- semaine du 29 juillet au 2 août : peinture et/ou nettoyage abords de rivière et/ou petits travaux forestiers ; **Frapelle** (maxi 8 jeunes)

► **Choix 2** : si le choix 1 s'avérait impossible, indiquer votre deuxième choix :

- semaine du 8 au 12 juillet : peinture ; **Ban de Laveline** (maxi 4 jeunes)
- semaine du 15 au 19 juillet : travaux forestier ; **La Croix aux Mines** (8 jeunes maxi)
- semaine du 22 au 26 juillet : petits travaux divers ; **Gemaingoutte** (maxi 6 jeunes)
- semaine du 22 au 26 juillet : petits travaux divers ; **Wisembach** (Maxi 6 jeunes)
- semaine du 29 juillet au 2 août : peinture et/ou nettoyage abords de rivière et/ou petits travaux forestiers ; **Frapelle** (maxi 8 jeunes)

⚠ **Quelque soit le type et les horaires de chantier, les repas, tirés des sacs, seront toujours pris sur place.**

RENDEZ-VOUS

Les lieux de rendez-vous pour chaque chantier vous seront communiqués ultérieurement.

Il est possible que le lieu de rendez-vous soit modifié au cours du chantier. Chacun sera prévenu en temps voulu.

Si le transport jusqu'au lieu de chantier pose problème, n'hésitez pas à contacter Cécile (03 29 57 36 36 ou animation@val-de-galilee.fr)

ABSENCE / RUPTURE D'ENGAGEMENT

En cas d'absence non justifiée ou de retards répétés, l'organisation se réserve le droit de suspendre tout ou partie de la contrepartie financière prévue.

L'exclusion sans indemnité est prévue en cas de manquement aux consignes de sécurité, ou au respect élémentaire du groupe de travail (encadrant et autres participants).

IMPORTANT !!!

Les inscriptions prises en compte seront dûment complétées et retournées à la Communauté de Communes avant le **lundi 17 juin 2013 à 17h**.

Signature du participant :

précédée de : « lu et approuvé »